



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 16 avril 2026 à 14h00, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 07 avril 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	57	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Martine Pistarino – Thierry Decima – Françoise Bourgoin – Christèle Durieux – Pascal Devars- Patrick Gérard-Saigne- Monique Boineau Serrano -Jean-Bruno Deroulède – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Laëtitia Masclet -Philippe Bogaert – Hervé Toussaint – Fabrice Jaubert -Gérard Gobert – Michel Séjourné – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Le Mercier – Géry Denis -Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Christine – Dominique Caillou –Uriel Gadessaud – Stéphane Drousseau – Franck Blanchardie – Philippe Chotard – Karine Incardona – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus- Priça Mortier Jean-Claude Arnaud – Florent Simon – Julie Bordet – Mélanie Célérier – Guillaume Durand – Joëlle SaintMartin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Pierre-Albert Benedetti
Suppléants présents		
Titulaires absents	3	Cécily Bergier - Danièle Delpey – Denis Ferrand
Procurations	3	Cécily Bergier à Christine Laurent Danielle Delpey à Dominique Caillou Denis Ferrand à Florent Simon

**DELIBERATION N° 2026 /51 (Code Nomenclature /511)**

**DATE : 16 AVRIL 2026**

**RAPPORTEUR : Didier Bazinet**

**OBJET : Détermination du nombre de Vice-Présidents et composition du bureau**

**Vu** l'arrêté préfectoral n°24-2025-10-10-0006 en date du 10 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu l'article L 5211-10 du CGCT ;

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni excéder quinze vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre nouveau conseil communautaire lequel comprend désormais 60 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 12 vice-présidents.

Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, déroger en fixant un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son effectif et le nombre de quinze, soit pour la CCPR 15 Vice-Présidents au maximum.

En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 précisent également que le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Il convient de préciser que dans les établissements publics de coopération intercommunale, le bureau a un rôle tout particulier : il fait la synthèse du travail en cours, administre les affaires courantes, exécute les projets décidés en conseil communautaire et prépare les orientations à lui soumettre. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres des conseils municipaux.

Il est donc proposé que le conseil communautaire se prononce sur la composition du bureau.

Le conseil communautaire à l'unanimité par 60 voix, 0 voix contre et 0 abstention

**DECIDE** de fixer à 12 le nombre de vice-Présidents ;

**DECIDE** de fixer à 17 le nombre des autres membres du bureau, outre le Président et les vice-présidents ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour** : 60

**Votes contre** : 0

**Abstention** : 0

Publié le 23 avril 2026

La Secrétaire de séance du 16 avril 2026  
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de  
Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

